FNEC FP FO
SNFOLC 13
Syndicat national Force Ouvrière des Lycées et Collèges

Compte Rendu
Marseille, 3 février 2023

CSA Départemental - Déclaration liminaire de la FNEC-FP-FO
Dotations Horaires des collèges - rentrée 2023

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres du CSAD des Bouches-du-Rhône,

Alors que les conditions de travail ne cessent de se dégrader dans les établissements scolaires (augmentation des effectifs, postes à compléments de service, suppressions de postes ...), alors que le pouvoir d'achat baisse drastiquement et que l'inflation augmente, le Gouvernement décide d'appauvrir davantage les salariés par une contre-réforme des retraites qui les condamne à deux ans ferme !

Ce sont 80,5 milliards d'euros pour les actionnaires, mais c'est la retraite des morts pour les salariés ! Après la puissante mobilisation du 31 janvier, le Gouvernement reste sourd aux revendications. Avec l'intersyndicale, Force Ouvrière exige le retrait de cette contre-réforme, appelle à la grève massive le 7 février et soutient les collègues qui décident ou décideront de poursuivre la grève pour obtenir le retrait de cette réforme.

Concernant le projet de dotation pour les collèges, déjà cette année le taux d'encadrement est trop faible. Nombre d'établissements ne peuvent assurer suffisamment de dédoublements et les classes sont bien souvent trop chargées.

Pour 2023, si on regarde le tableau excel fourni, le rapport H/E départemental passe de 1,2104 à 1,2054, soit une baisse de 0,41%. Cette diminution apparemment faible rapportée à la DGH de 2023 de 97 651,8 heures conduit à environ 400 heures. Si on retranche les 7 divisions de réserve et que nos calculs sont exacts, il manque donc au final une dizaine de postes de certifiés pour maintenir le taux d'encadrement. Evidemment, Force Ouvrière se félicite de la conversion d'heures supplémentaires en heures postes ainsi que de l'augmentation départementale du nombre d'emplois. Mais nous demandons que ces ETP soient des postes statutaires et, quoi qu'il en soit, une baisse relative reste une baisse, tout comme une augmentation de la valeur du point d'indice de 3% avec une inflation de 6% conduit à une baisse de salaire.

Nous attirons votre attention sur la situation du collège Pont de Vivaux à Marseille et Jean Moulin à Salon de Provence dont les reclassements dans la typologie REP+ et l'attribution des moyens qui en découlent seraient logiques compte tenu des fragilités sociales des publics scolaires qu'ils accueillent, comme le confirme l'indice IPS de ces d'établissements. Force ouvrière demande la restitution des heures supprimées pour cette rentrée prochaine, y compris depuis des années, comme aux collèges Edouard Manet, Marie Laurencin, Jean Giono, Jean Malrieu, à Marseille ou Yves Montand à Allauch.

Enfin, les ministres passent mais les méthodes restent. À nouveau, nous apprenons tous par la presse le projet de suppression de la technologie en classe de 6ème. À nouveau, l'administration est forcée d'anticiper une réforme qui n'a pas encore de cadre réglementaire. **Pour Force Ouvrière, cette réforme est inacceptable ! Tout comme pour la réforme des retraites, nous exigeons le retrait de ce projet et nous apporterons tout notre**

soutien aux collègues qui se mobiliseront pour cela !

Ce projet concentre particulièrement tout ce que Force Ouvrière combat :

- il manque des enseignants de technologie, alors augmentez les salaires pour rendre le métier attractif ! Nous revendiquons une augmentation minimale de 25% de la valeur du point d'indice, sans aucune contrepartie, nouvelle mission ou autre "pacte" avec le ministère !
- cette suppression va nécessiter de licencier des dizaines de contractuels qui ont pourtant assumer leurs tâches de manière souvent exemplaire, nous exigeons à l'inverse le maintien de leur emploi ainsi que leur titularisation immédiate ! Nous demandons combien précisément de postes seront supprimés ? Combien de collègues subiront un complément de service ? Va-t-on assister à un plan de licenciement de contractuels ?
- des professeurs des écoles volontaires pourraient faire des heures au collège au mépris de leur statut. Est ce que cela imposera de prendre sur l'enveloppe des heures supplémentaires pour payer des professeurs des écoles ? C'est la porte ouverte à la fusion de nos corps, étape indispensable pour en finir avec la spécificité de nos missions. Force Ouvrière n'acceptera jamais une telle régression !

Pour toutes ces raisons, Force Ouvrière se prononce contre le projet de répartition des moyens horaires des collèges dans le département. Le ministère doit revoir sa copie et augmenter les moyens humains !

Il n'y a évidemment aucun fatalisme de notre part, bien au contraire. Les recommandations des Groupes de Travail lancées par Carole Grandjean sur la réforme de la voie professionnelle lui conseillent de ne pas augmenter la durée des PFMP (période de formation en milieu professionnel). Nous attendons donc une volte face de la ministre sur ce point qui ne serait qu'un début car cela nous encourage à obtenir le retrait de toutes ces contre-réformes ainsi que l'augmentation significative de nos salaires et de nos moyens !

Malgré notre vote contre, nous tenons à remercier les services de la DSDEN 13 pour le travail de qualité effectué avec une enveloppe contrainte et insuffisante. Nous vous remercions aussi pour l'écoute attentive qu'ont reçues nos interpellations sur des situations particulières d'établissements. Certaines remarques ont été prises en compte dans la dotation finale, d'autres non. Nous demandons donc que la DSDEN continue à recevoir toutes les délégations d'établissements qui en feraient la demande pour que les collègues puissent exposer précisément auprès de leur hiérarchie leurs conditions de travail ainsi que leurs revendications pour les améliorer.

Nous vous remercions pour votre écoute.

À l'initiative de Force Ouvrière, les organisations syndicales ont été unanimes pour demander l'inscription dans le procès verbal des deux voeux suivants.

Voeu 1 : **Le CSAD 13 se prononce pour le retrait de la « réforme » du collège et exige le maintien de la technologie en classe de 6ème.**

Voeu 2 : **Le CSAD 13 exige que la construction de la DGH départementale ainsi que les répartitions horaires dans les les établissements soient réalisées en respectant les textes réglementaires en vigueur, impliquant donc le maintien de la technologie en 6ème.**